École de l'Air.

Numéro d'inventaire: 1984.00506

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Éditeur : Armée de l'Air

Imprimeur: Imprimerie Nationale

Date de création : 1983

Description : Feuillet formant livret; imprimé en quadrichromie sur papier glacé; photographies

couleur et N&B.

Mesures: hauteur: 297 mm; largeur: 210 mm

Notes : Prospectus présentant l'Ecole de l'Air de Salon de Provence.

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Grandes écoles

Filière : Grandes écoles Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Salon-de-Provence Nom du département : Bouches-du-Rhône Autres descriptions : Nombre de pages : 4

Mention d'illustration

ill.

ill. en coul.

Lieux: Bouches-du-Rhône, Salon-de-Provence

ECOLE DE L'AIR



Située à Salon de Provence, l'Ecole de l'Air a été créée en 1935. Elle est chargée de la formation des officiers appelés à accéder aux plus hauts postes de direction et de commandement de l'Armée de l'Air. Elle figure sur la liste des grandes écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur. Chaque année sort de l'école

une promotion d'environ 90 officiers destinés : – au corps des officiers de l'air (pilotes)

- au corps des officiers mécaniciens de l'air (mécaniciens et télémécaniciens)
- au corps des officiers des bases de l'air (contrôle de la circulation aérienne, protection, renseignement, infrastructure...)





Le bâtiment des études de l'Ecole de l'Air (Bâtiment Guynemer)

LE RECRUTEMENT

Il est assuré par un concours annuel commun aux trois corps du niveau des classes de mathématiques spéciales M,P,T ou TA.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes. Cependant, le corps des officiers de l'air (pilotes) n'est pas ouvert aux personnels féminins.

Le nombre de places offertes en 1983 a été de 98 soit 77 officiers du personñel navigant, 12 officiers mécaniciens dont 2 féminins et 9 officiers des bases dont 2 féminins.

LA CARRIERE

Les élèves ayant satisfait aux différents examens de contrôle sont nommés sous-lieutenants à l'issue de la deuxième année, et reçoivent en même temps le diplôme d'INGE-NIEUR de l'Ecole de l'Air; ce titre dispense de la maîtrise pour l'inscription au 3° cycle d'université en vue du doctorat ou de l'agrégation.

A la sortie de l'Ecole, le jeune officier est affecté dans une unité de l'Armée de l'Air. Il commence alors une carrière dont la limite d'âge variera de 50 à 60 ans, selon son grade et sa spécialité. L'ensemble des grades d'officiers lui sont ouverts, y compris les grades d'officiers généraux.

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

- être français ou naturalisé
- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un des titres admis en dispense pour la poursuite d'études en Université.
- être âgé au 1° janvier du concours de moins de 22 ans pour les candidats pilotes, de moins de 23 ans pour les autres spécialités.
- satisfaire à des conditions médicales particulières : l'exercice du métier de pilote exige une excellente condition physique (normes très sévères notamment pour le système cardio-vasculaire, l'audition, la vue...) Les normes imposées pour les autres spécialités sont elles-mêmes plus sévères que pour l'aptitude au service national. Une visite de contrôle d'aptitude est donc passée avant le concours.



Baptême de promotion à Salon de Provence

NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS

NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS						
ECRIT	DUREE	СО	EFFI	CIENTS		
Français (analyse de texte)	3 H 30		Real A	8		
Français II (dissertation)	3 H 30			8	NOTA	
Mathématiques	3 H 00			7		
Mathématiques appliquées	1 H 30			3	Las suiets de mathématiques et	
Mathématique - Epreuve option (M.P. ou T.T.A.)	3 H 00			9	Les sujets de mathématiques et	
Physique I	3 H 00			9	de sciences physiques sont éla-	
Physique II	3 H 00			8	borés de telle sorte qu'ils	
Epreuve à option (M. P.T. ou TA)	4 H 00		1	0	n'avantagent pas les candidats	
Langue vivante	2 H 00			5	d'un type de classe préparatoire	
ORAL		COEFFICIENTS			au détriment de ceux des autres types de classes préparatoires.	
Mathématiques I		M 22	17	T et TA	Ils sont assez généraux pour	
Mathématiques II		18	13	12	permettre à tous les candidats	
Physique I		11	14	12	de présenter le concours sans	
Physique II		15'		15	difficultés majeures.	
Physique III		6	11	-	agjicuites majeures.	
ou Technologie		-	-	17	(*) seuls les points excédant 10	
Français		12	12	12	sont retenus et affectés du coef-	
Langue vivante		16	16	16	ficient	
Education physique		10	10	10	Jieleni	
Langue vivante (facultatif) (*)		5	5	5		

SPORT	CANDIDATS	CANDIDATES	NOTA
Course de vitesse	100 m	80 m	
Course d'endurance	1 000 m	600 m	G
Saut en hauteur		-	Ces épreuves sont communes
Lancer du poids	5 kg	4 kg	aux concours d'entrée aux gran-
Nage libre	50 m	50	des écoles militaires.
Grimper de corde	6 m	5 m	

DEROULEMENT DES ETUDES

Les études durent trois ans. L'Ecole de l'Air offre à ses élèves l'avantage de poursuivre gratuitement des études de haut niveau :

- pendant les deux premières années, le régime est l'internat; les élèves bénéficient de la gratuité de la pension et des habillements, et perçoivent une solde forfaitaire.
- pendant la troisième année, les sous-lieutenants élèves sont externes et perçoivent la solde de leur grade.

ENGAGEMENT

Les candidats civils reçus souscrivent un engagement dit « Ecole » d'une durée égale au temps de scolarité, qui peut être résilié sur demande de l'intéressé.

En outre, lors de leur entrée à l'Ecole, tous les élèves présentent une demande en vue d'être admis, sous réserve de satisfaire aux conditions de fin de scolarité, à l'état d'officier de carrière, et prennent l'engagement de servir en cette qualité pour une durée de :

- 8 ans pour les officiers de l'Air.
- 6 ans pour les autres officiers.

Au cours de cette période, la démission des intéressés ne peut être acceptée qu'à titre exceptionnel et sous certaines conditions.

Par la suite les offres de démission que ces officiers peuvent présenter sont examinées selon les modalités prévues par le statut particulier du corps d'officiers de carrière auquel ils appartiennent.

CONTENU DES ETUDES

Les études se divisent en trois composantes :

■ EDUCATION DE L'OFFICIER

(étalée sur les trois années).

- formation militaire
- formation sportive
- culture générale
- initiation au vol

FORMATION DE L'INGENIEUR

L'instruction scientifique et technique occupe une large part au cours des deux premières années, la première étant consacrée aux sciences fondamentales, la seconde aux sciences aéronautiques. Cet enseignement permet, en outre, aux élèves qui le désirent de présenter des examens en université, moyennant un travail supplémentaire, dans le but d'acquérir en 1re année une licence et en 2e année une maîtrise.

■ FORMATION PROFESSIONNELLE

(dispensée au cours de la 3e année)

- pilotes: phase élémentaire d'instruction au pilotage (145 h de vol sur Fouga Magister) et instruction technique du navigant correspondante.
- mécaniciens et officiers des bases : instruction technique propre à la spécialité et stages d'application. Après sa sortie de l'Ecole de l'Air, l'officier devra continuer à effectuer des stages de spécialisation et de perfectionnement en école et en unité.



Les élèves en visite d'information dans une entreprise aéronautique.

SOLDE DES ELEVES DE L'ECOLE DE L'AIR

(au 1er Sept. 1983)

(au 1° Sept. 1983)				
	Elève officier pilote	Elève officier mécanicien ou des bases		
1° Année	2 700	1 900		
2° Année	6 500	5 200		
3° Année	7 900	6 400		